

## ATELIERS D'EVEIL :

Lusignan : lundi et mardi de 9h30 à 11h30

Rouillé : jeudi de 10h à 12h

Saint Sauvant : le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de 10h à 12h

Jazeneuil : le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 10h à 12h

Pas d'ateliers pendant les vacances scolaires

## PERMANENCE :

Une permanence est assurée :

le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi de 9h à 16h

le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredi de 13h à 16h

des rendez-vous sont possibles en dehors de cette permanence

## CONTACT

Animatrice responsable du relais : Emmanuelle PATRI

Tél : 05.49.43.73.92.

Mail : [ram.ladorne@yahoo.fr](mailto:ram.ladorne@yahoo.fr)



## RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES/ PARENTS/ENFANTS DU PAYS MELUSIN

un lieu d'informations et de rencontres pour  
Les assistantes maternelles, les parents et les enfants  
Animé par une éducatrice de jeunes enfants

Cette structure associative fonctionne avec le soutien financier de :



## POUR LES ENFANTS :

- De passer un moment agréable dans un espace ludique et adapté, de faire des activités (peinture, chants, manipulation de graines, « jeux libres » avec dinette, jeux d'encastrement ...)
- De se préparer à vivre en groupe et à l'école, en rencontrant de nouveaux copains, partager de nouveaux jeux, respecter les plus petits
- De découvrir de nouvelles sensations, de nouveaux matériaux lors des ateliers d'éveil

## POUR LES PARENTS

- De s'informer sur les différents modes de garde
- De rechercher une assistante maternelle
- De connaître les démarches à suivre en tant que parents employeurs (contrat de travail, convention collective)
- De se documenter
- D'échanger avec un professionnel sur des questions éducatives ou relationnelles
- De participer ponctuellement à des ateliers d'éveil si leur assistante maternelle participe déjà au relais

## POUR LES ASSISTANTES MATERNELLES

- De participer à des ateliers d'éveil, à des sorties, à des jardins d'enfants itinérants, avec les enfants dont elles ont la garde
- De participer à des animations ou des soirées à thème
  - D'être en relation avec des collègues
  - De s'informer sur le droit et la réglementation
- De trouver un soutien et des conseils dans les relations avec les enfants ou les parents employeurs
- De bénéficier d'un prêt de documentation et de matériel de puériculture